

Bourses de mobilité OUT

Les bourses de mobilité du Fonds David-Constant sont destinées à encourager les doctorants et post-doctorants de la Faculté de Droit, Science politique et Criminologie à séjourner à l'étranger au cours de leur carrière scientifique. Le séjour doit être d'une durée de 2 mois minimum. Le sujet de recherche doit être juridique ou s'y apparenter ou comporter à tout le moins un volet juridique ou criminologique.

L'appel en cours concerne une mobilité dans le courant des années 2022 et/ou 2023.

La candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation (de 1 à 2 pages) ;
- Le projet de séjour envisagé (de 2 à 4 pages). Celui-ci doit comprendre les recherches en cours, l'objectif de la mobilité et le programme du séjour ;
- Une lettre d'invitation du professeur sous la direction duquel le séjour sera organisé ;
- Un curriculum vitae ;
- Une prévision budgétaire (dépenses envisagées durant le séjour, autres sources de financement demandées/obtenues).

La Commission sélectionnera les projets d'après les critères d'appréciation suivants :

- La qualité du candidat ;
- La qualité et la faisabilité du projet de recherche ;
- La qualité de l'environnement de recherche (adéquation entre le projet et le lieu d'accueil, réputation scientifique du lieu d'accueil, entre autres).

La bourse est d'un montant de 12.500 euros maximum. Elle permet de couvrir des frais de recherches, de séjour et de voyage. Au plus tard 3 mois après la fin du séjour, le lauréat devra remettre un rapport succinct (de 3 à 5 pages) sur les conclusions de cette mobilité à l'étranger. Le chercheur devra produire une contribution scientifique durant son séjour, conformément à l'article 5 du Règlement des Bourses de séjour scientifique du Fonds David Constant.



Informations pratiques :

- Candidatures à déposer pour le 29 avril 2022 auprès de Gérôme Arnold (gerome.arnold@uliege.be).

